RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: ED9ACEFF-078E-4104-868C-0817B29ED750

TEAM GESTION

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1 000 €
SIEGE SOCIAL : 2761 CHEMIN DE LA ROQUE
84210 PERNES-LES-FONTAINES
885177824 RCS AVIGNON

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 21 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le vingt et un juillet,
A 9 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Monsieur Johann GARCIA préside la séance en qualité de gérant.

Sont présents ou régulièrement représentés :

- Monsieur Johann GARCIA propriétaire de 500 parts
- Madame Paméla GARCIA propriétaire de 500 parts

Soit un total de 1 000 parts sociales

Le Président constate, en conséquence, que les associés, tous présents, peuvent valablement délibérer et que l'assemblée peut prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,

- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence à l'assemblée,

- Les copies des lettres de convocation,

- Le rapport de la gérance,

- Les statuts sociaux,

- Le texte des résolutions proposées.

Docusign Envelope ID: ED9ACEFF-078E-4104-868C-0817B29ED750

Puis il est rappelé que le rapport de la gérance et le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Lecture est ensuite donnée du rapport et du texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée, puis la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la présidence met aux voix l'unique résolution :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social de 2761 Chemin De La Roque 84210 PERNES-LES-FONTAINES au 332, Chemin de la Vitrière 84210 ALTHEN DES PALUDS, à compter du 21 juillet 2025.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

"ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 332, Chemin de la Vitrière 84210 ALTHEN DES PALUDS"

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De t[illegible]ésent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les

Signé par : [redacted]
3FFEBEB0E28E438...
Signé le 28/07/2025

Mons

Madame Paméla GARCIA

[redacted]
Signé le 28/07/2025